



Nous longeons une superbe haie d'aubépine commune : clôture naturelle infranchissable grâce à ses épines acérées. Le lierre est à nouveau présent et nous remarquons des noisetiers communs autour des habitations : ses branches d'un à deux ans servaient à palisser les potagers, à délimiter des parcelles



sous forme de tressage, à la création de piquets et au chauffage. C'est pour cette raison qu'on en trouve souvent le long des habitations.

Nous aboutissons ensuite rue Manne que nous quittons dès le premier chemin sur la gauche. En descendant, on peut trouver de l'if commun aux fruits très toxiques pour le bétail et pour l'homme et qui est un de nos seuls conifères indigènes, du houx commun aux feuilles piquantes, des gouets tachetés et du gaillet gratteron qui est un indicateur de sol riche. Saviez-vous que pour se propager, il se sert des mammifères pour son transport de graines, ses feuilles et tiges étant en effet très collantes et s'accrochant à tout ce qui passe par là !



Arrivés rue des Loups, nous remontons en prenant vers la droite. Une fois au sommet de la côte, nous descendons la rue et apercevons à nouveau le Château à l'Horloge, notre point de départ.



Céréales et autres betteraves sont cultivées dans cette bonne terre hesbignonne. Ne dit-on pas que cette terre abrite le grenier à blé de toute la Wallonie ?

Nous tournons à droite et empruntons plus loin un chemin à gauche.

À la sortie de celui-ci, nous suivons la rue Adrien David en poursuivant sur la droite. Sous les toits des maisons se cachent des nids d'hirondelles de fenêtres, espèce protégée.

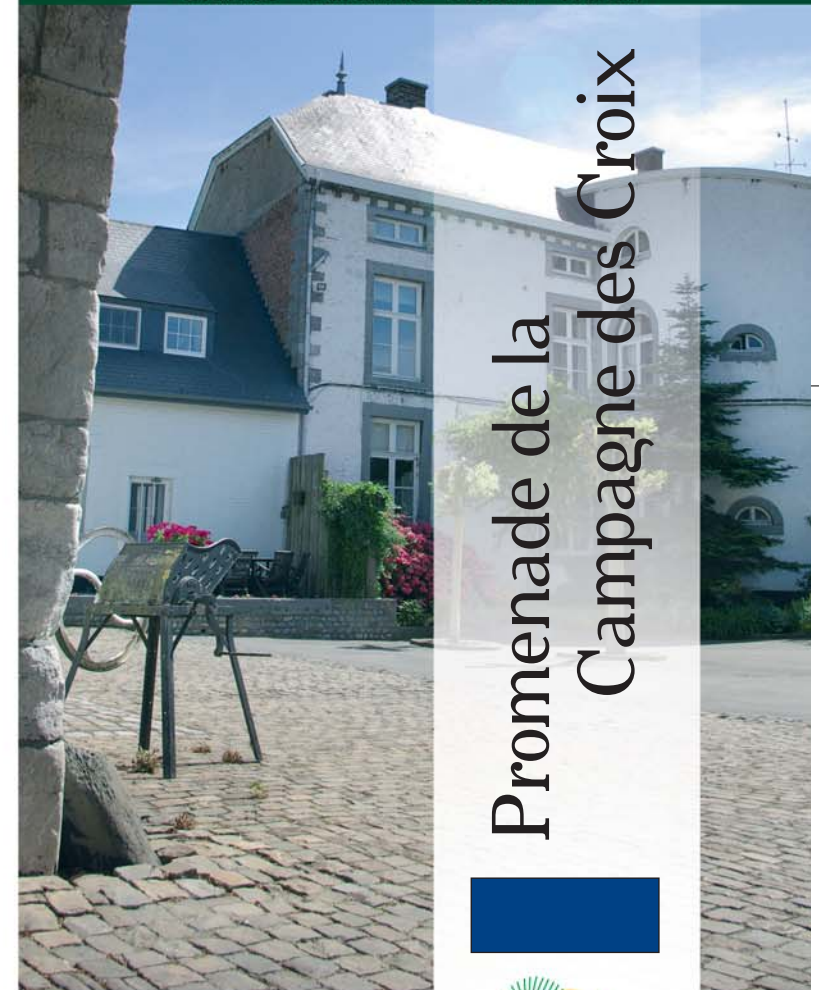


Plus loin, nous pouvons découvrir la chapelle Saint-Ghislain : ombragée par deux tilleuls, elle fut construite en briques et pierres calcaires, en 1818, par l'abbé Guillaume-Joseph Delrée, ainsi que le rappelle la pierre de taille gravée au-dessus du portail.

PROVINCE DE LIÈGE

# Pays Burdinale Mehaigne

Braives - Burdinne - Héron - Wanze



## Promenade de la Campagne des Croix

WZ 03 • 7,5 km





**Difficulté** : faible

**Départ** : rue Basse voie 1, **1**  
au Château à l'Horloge.

Bâti près de l'ancienne église sur une colline au 18<sup>e</sup> siècle par les Lamarche, il fut réaménagé au 19<sup>e</sup> de même que la ferme qui le jouxte. Il doit son nom à la belle horloge surmontant la corniche, encadrée de pierres et de deux angelots. En 1852, le château était habité par un ingénieur anglais, Young, participant à la construction de la ligne de chemin de fer Namur-Liège. En 1905, il était occupé par la famille Henripret et en 1929 par la famille Lamarche. Un grand mur ceinturait le magnifique parc. Le château rénové fut maison communale de 1953 à 1976. Il accueille la bibliothèque depuis 1998.

Dans l'ancien parc, transformé en 1953, subsistent à droite du château trois arbres remarquables : un érable panaché, un hêtre lacinié et surtout un majestueux **cèdre de l'Atlas**. Sa circonférence dépassait les six mètres en 2004 et sa hauteur 25 mètres. Les parterres qui agrémentent l'entrée extérieure du château ont été créés par le paysagiste Serge Delsemme.



Nous tournons à droite après le chalet, dans la rue Pierreuse. Les paysages sont magnifiques. Sur le talus, nous observons la chélidoine commune ou herbe aux verrues, car son latex jaune orange est utilisé pour éliminer les verrues.

Nous arrivons rue des Moutons où nous tournons à gauche au superbe hêtre commun pour rejoindre un sentier bordé par deux charmes communs. Ceux-ci ornaient des chemins sous forme de charmille et étaient signes d'une certaine aisance. Les dames avaient l'habitude de s'y promener à l'ombre afin d'éviter d'avoir la peau bronzée, synonyme à l'époque de travail aux champs.



Nous observons sur les arbres morts le martelage des **pics épeiches** : de nombreux trous sont apparents. Les pics y tambourinent et cherchent de nombreux insectes en y insérant leur langue. Plus loin se dresse un métaséquoia, arbre pouvant atteindre l'âge de mille ans !

Nous traversons la rue pour continuer sur un autre sentier qui longe les jardins. Après un bref passage rue G. Dispa, nous revenons rue Fontaine Saint-Lambert.

Arrivés au rond-point, nous continuons dans la rue Fond du Ry.

Poursuivons alors notre route sur la droite pour rejoindre le Chemin de Messe. Nous découvrons un saule Marsault et entendons, entre autres, la **pie bavarde**, le moineau domestique et le pinson des arbres. La buse variable se rencontre dans les bois, les bosquets, les milieux ouverts et les champs.



En fin de rue, nous tournons à gauche à la chapelle Saint-Pierre : érigée en 1879, l'entrée est surmontée d'un fronton triangulaire calcaire reposant sur deux dés profilés. Notons aussi une bâtière piquée d'une croix calcaire.

Ensuite, nous continuons tout droit pour rejoindre la rue Armand Bertrand.



De superbes cornouillers mâles et troènes communs bordent les jardins. Le château ferme de Lamalle : important quadrilatère regroupant autour d'une cour des bâtiments datant pour l'essentiel des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. La **ferme du Château de Lamalle** **2** date essentiellement du 19<sup>e</sup> siècle.

**3** Le **Château de Lamalle** ou Château Devaux et ses superbes platanes, situé au fond d'un parc, est une construction de brique et de calcaire, de style éclectique, élevée en 1882 sur un bâtiment plus ancien, dont subsiste la façade arrière.



Nous empruntons le chemin de terre sur la droite à travers champs. Profitez-en pour observer les traces au sol et deviner les oiseaux et autres mammifères qui y ont laissé leurs empreintes.

## Charte des promeneurs

Chers promeneurs, la marche sera d'autant plus agréable pour tout le monde si vous respectez quelques règles élémentaires de notre charte des promeneurs. Surtout, ne vous égarez pas, restez sur les chemins et sentiers balisés, respectez les clôtures, refermez les barrières que vous aurez éventuellement ouvertes et faites attention aux animaux. Cela va de soi mais un promeneur averti en vaut deux : tenez compte des consignes des chasseurs pendant les périodes de chasse traditionnelles, ne faites pas de feu et ne fumez pas dans les bois ou à proximité des lisières et des broussailles. La nature n'est pas une poubelle : ne jetez pas de débris, restez courtois avec les riverains des chemins et les autres utilisateurs de la nature. Enfin, faites silence autant que possible et respectez les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage. Merci.

## Avertissement

Les randonneurs circulent à leurs propres risques et périls. Ni la Maison du Tourisme, ni toutes autres personnes ou institutions ayant participé à l'élaboration du projet ne peuvent être tenus responsables d'accidents, ni de l'état des sentiers ou du balisage éventuel. Tout recours est exclu.

## En cas d'urgence...

- Services de police : 101
- Service d'urgence : 100  
112 via GSM/mobile
- Médecin de garde : renseignements au 1307
- Pharmacie de garde : 0900-10.500  
[www.pharmacie.be](http://www.pharmacie.be)
- Croix-rouge : 105

## Maison du Tourisme des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne ASBL

rue de la Burdinale, 6 • 4210 Burdinne  
Tél. 085/25 16 96 • Fax 085/25 17 96  
E-mail : [mtourisme@burdinale-mehaigne.be](mailto:mtourisme@burdinale-mehaigne.be)  
Site internet : [www.tourismebm.be](http://www.tourismebm.be)

